



Assemblée générale

Distr. limitée
18 février 2021
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

16-24 février 2021

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Sarah Weiss Ma'udi (Israël)

II. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

B. Examen de la version révisée de la proposition faite par la Libye aux fins du renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Durant l'échange de vues général tenu aux 297^e et 298^e séances du Comité spécial, et à la 1^{re} séance du Groupe de travail plénier, le 16 février, le Comité spécial a examiné la version révisée de la proposition faite par la Libye aux fins du renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales (A/53/33, par. 98).

2. La délégation libyenne a rappelé les circonstances qui l'ont conduite à faire la proposition et a souligné que celle-ci était examinée par le Comité spécial depuis 1998. Elle a rappelé également que sa proposition visait notamment à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale pour que ces deux organes puissent jouer efficacement leur rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

3. Plusieurs délégations se sont de nouveau dites favorables à ce que la proposition continue d'être examinée. Il a été estimé que la proposition devait être étudiée minutieusement et qu'elle méritait de faire l'objet d'échanges de vues sérieux et de délibérations menées dans le souci d'aboutir à des résultats.

4. D'autres délégations ont estimé que la proposition était de celles qui faisaient double emploi ou qui ne cadraient pas avec les efforts de revitalisation entrepris dans d'autres entités de l'Organisation. Il a été souligné que la proposition ne répondait pas à un besoin précis puisque la relation entre les différents organes de l'Organisation était déjà définie dans la Charte.

